



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif aux comptes de la commune pour l'année

2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous remettre, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2022.

S'agissant du 2^{ème} exercice sous le régime MCH2, nouvelle version du Modèle Comptable Harmonisé, les comptes peuvent être parfaitement comparés à l'exercice précédent, établi sur la même structure.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2022 prévoyait un bénéfice de **CHF 282'469.80** pour un total de charges de CHF 78'973'365.50. Les comptes laissent apparaître un bénéfice net de **CHF 5'954'398.15** pour un total de charges de CHF 77'492'674.23, après amortissements de CHF 6'095'523.25 (budgétisés à hauteur de CHF 6'103'239.95), attribution aux réserves obligatoires pour l'environnement (eau potable et eaux usées) de CHF 1'797'563.75, attribution à la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 67'050.00, prélèvement sur la réserve d'équilibre du compte des eaux usées de CHF 51'314.70, prélèvement sur la réserve intercommunale pour le renouvellement des installations de la STEP de CHF 317'000.00, prélèvement sur la réserve d'entretien des abris PC de CHF 25'000.00, prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.00 et prélèvement du solde de la provision pour la réforme fiscale des entreprises (PF17), à hauteur de CHF 900'000.00, comme budgétisé en 2022.

Pour l'exercice 2022, le montant des amortissements sur les réévaluations se monte à CHF 2'048'582.96, compris dans le total des amortissements susmentionné de CHF 6'095'523.25. En regard de la dissolution sur la réserve de réévaluation de CHF 2'300'000.00, cela génère une amélioration du bénéfice de CHF 251'417.04.

Pour mémoire, la réforme fiscale des entreprises a été introduite au 1^{er} janvier 2020. Elle représente une baisse théorique des recettes fiscales sur le bénéfice des entreprises de 43%.

Un certain retard a été enregistré pour l'établissement des taxations fiscales 2021 par le canton, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. Tous les éléments connus ont été pris en compte dans l'estimation des soldes d'impôts à recevoir. Il en ressort que les taxations sur le revenu des personnes physiques 2021 devraient être conformes au budget initial. Par contre, pour 2022, elles devraient être inférieures au budget

eu égard principalement aux baisses d'impôts décidées au niveau cantonal. En ce qui concerne l'impôt sur la fortune des personnes physiques, il devrait aussi être inférieur au budget, tant pour les années 2021 que pour 2022. La pandémie a mis à mal certains contribuables, qui ont vraisemblablement dû puiser dans leurs réserves.

Les personnes morales semblent avoir bien traversé la pandémie et présentent un surplus d'impôt, vraisemblablement pour 2021 et 2022, qu'il s'agisse de l'impôt sur le bénéfice ou sur le capital. Dans les deux cas, les montants connus semblent présager des recettes finales supérieures aux budgets initiaux.

Durant cet exercice, le total des emprunts bancaires à court, moyen et long terme a diminué de CHF 9'000'000.00. La dette brute se monte ainsi à CHF 70'000'000.00 au 31.12.2022. La dette nette, en version MCH2, qui comprend les capitaux de tiers, majorés des engagements hors bilan, c'est-à-dire de la dette envers les associations intercommunales principalement, diminués des subventions d'investissements au passif et du patrimoine financier, se monte à CHF 56'446'764.18 au 31.12.2022, en diminution de CHF 4'483'461.84 par rapport à 2021.

Enfin, la charge des intérêts sur les emprunts payés en 2022, sans les intérêts négatifs, s'est élevée à CHF 471'076.60, pour un budget de CHF 570'000.00. D'une part les investissements ont été moins importants que prévus, ce qui a permis le remboursement de plusieurs emprunts, et d'autre part les renouvellements des crédits financiers ont pu être réalisés à d'excellentes conditions. Le taux moyen des intérêts de la dette en 2022 est de 0,59 %, quasiment identique à 2021.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTATS

0 Administration générale

0110 Législatif (Conseil général)

0110.3132.50 Honoraires fiduciaire révision des comptes

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 24'640.25

Excédent : CHF 4'640.25

Le dépassement de budget provient de la différence entre le montant provisionné à fin 2021 et la facture finale établie en 2022. En effet, les travaux de révision sur les comptes 2021 ont été particulièrement plus importants, le surplus des heures étant dû en particulier aux contrôles des mouvements nécessaires à l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2, règlement des finances, règlement d'exécution des finances, réévaluation du patrimoine, refonte totale des calculs des amortissements, pour ne citer que cela.

0220 Secrétariat général, RH, Informatique

0220.3010.00 Salaires Secrétariats général + technique, RH, informatique

Budget : CHF 912'000.00

Comptes : CHF 881'758.75

Disponible : CHF 30'241.25

Voir 0220.3109.00 Sécurité et santé au travail.

0220.3100.00 Matériel de bureau, sans les imprimés
0220.3102.00 Imprimés, publications

Budget : CHF 50'000.00	Comptes : CHF 18'113.75	Disponible : CHF 31'886.25
Budget : CHF 60'000.00	Comptes : CHF 75'390.62	Excédent : CHF 15'390.62

Suite à la mise en place de MCH2, qui impose une séparation des imprimés par rapport au matériel de bureau, une estimation des besoins pour ces deux comptes a été faite. Les besoins sont très variables et donc difficiles à estimer. Les montants et la répartition avaient été adaptés une première fois. Des corrections seront apportées aux prochains budgets.

0220.3109.00 Sécurité et santé au travail

Budget : CHF 8'000.00	Comptes : CHF 17'718.10	Excédent : CHF 9'718.10
-----------------------	-------------------------	-------------------------

Le Conseil communal avait prévu un poste à temps partiel pour environ CHF 30'000.00 par année, ce montant étant budgétisé dans la position 0220.3010.00. Au lieu d'engager une personne, la Commune a pu recourir à une société spécialisée externe qui travaille à l'heure. Le montant est fluctuant en fonction des besoins et il est comptabilisé dans cette position 0220.3109.00.

0220.3130.01 Frais de ports

Budget : CHF 120'000.00	Comptes : CHF 68'954.55	Disponible : CHF 51'045.45
-------------------------	-------------------------	----------------------------

Une certaine augmentation des frais avait été prévue, selon l'annonce de la Poste. Un montant précis est difficile à prévoir pour cette position budgétaire. A titre d'exemple, pour une votation, il faut prévoir plusieurs milliers de francs. La votation d'automne a été annulée. En fonction des dépenses de ces dernières années, une adaptation sera faite pour le prochain budget.

0220.3132.60 Honoraires Système de Contrôle interne (SCI)

Budget : CHF 10'000.00	Comptes : CHF 0.00	Disponible : CHF 10'000.00
------------------------	--------------------	----------------------------

L'amélioration du système de contrôle interne a pu être réalisée avec le personnel communal, sans recourir à une société spécialisée. Toutefois, le même montant a été reconduit au budget 2023.

0299 Planification et gestion des bâtiments

0299.3010.00 Salaires du personnel de conciergerie

Budget : CHF 897'000.00	Comptes : CHF 925'750.90	Excédent : CHF 28'750.90
-------------------------	--------------------------	--------------------------

En fonction des absences ou des besoins, du personnel auxiliaire est appelé à réaliser des heures. Un nombre d'heures est mis au budget. Pour l'année 2022, le nombre d'heures a été dépassé eu égard aux besoins concrets, difficiles à prévoir au moment du budget.

1 Ordre et sécurité publics

1110 Police

1110.3612.10 Participation à la Police intercommunale (DL)

Budget : CHF 688'376.55

Comptes : CHF 590'156.05

Disponible : CHF 98'220.50

Les dépenses de l'ACoPol à charge de la Commune sont inférieures de près de CHF 100'000.00 par rapport au budget 2022. Différents éléments ont contribué à ce résultat : l'engagement de deux nouveaux agents a eu lieu au 1er juin 2022, soit plus tard qu'initialement prévu. Les prestations facturées par l'ACoPol ont été plus importantes que planifiées, notamment en raison de l'appui à la Police communale de Marly depuis septembre 2022. Conformément à MCH2, deux réserves ont été dissoutes à hauteur de CHF 16'000.00. De plus, les recettes des amendes d'ordre sont aussi revenues à une certaine normalité après la période Covid. Elles enregistrent un gain plus élevé que le budget d'environ CHF 57'000.00 pour l'ensemble des Communes.

1500 Service du feu**1500.3301.62 Amortissements extraordinaires véhicules et machines**

Budget : CHF 0'000.00

Comptes : CHF 128'072.70

Excédent : CHF 128'072.70

Dans le cadre de l'application de la Loi sur la défense incendie et les secours, comme mentionné dans l'article 43, la reprise des véhicules par l'ECAB se base sur une dépréciation annuelle de 15%, soit un amortissement total sur 7 ans. Or, la Commune a appliqué les nouvelles règles MCH2 introduites au 1^{er} janvier 2021, qu'il s'agisse de la réévaluation du patrimoine comprenant les achats des vingt dernières années, ou le taux d'amortissement comptable, à savoir 10% sur les véhicules et machines (soit sur 10 ans) et 5% sur les véhicules spéciaux (soit sur 20 ans).

Par conséquent la perte sur la reprise des véhicules concerne notamment le solde de l'amortissement non compensé du tonne-pompe acquis en 2007 de CHF 121'066.50, additionné de la différence entre le montant du rachat de l'ECAB du véhicule VTM (logistique acquis en 2020) et sa valeur au bilan, soit une perte additionnelle de CHF 7'006.20. En synthèse, la différence entre le montant de la reprise et le solde des amortissements de ces deux véhicules au 31.12.2022, selon la LDIS, est de CHF 128'072.70.

1500.4260.00 Part. de tiers pour interventions et formation**1500.4634.00 Subvention ECAB achats de matériel et divers**

Budget : CHF 30'000.00

Comptes : CHF 106'396.35

Gain : CHF 76'396.35

Budget : CHF 44'100.00

Comptes : CHF 8'981.20

Manco : CHF 35'118.80

Pour l'analyse il faut prendre le résultat cumulé des deux comptes : en effet la participation aux conventions du SSO, du service du médecin cantonal, ainsi que les conventions avec des industries étaient budgétisées dans le compte 1500.4634.00 et pour une bonne application comptable, elles ont été comptabilisées dans le compte 1500.4260.00.

Le résultat cumulé des deux rubriques se solde par un gain de 41'277.55. Il s'explique principalement par le nombre supérieur à la moyenne des interventions par rapport aux années précédentes et également par la compensation intégrale par l'ECAB des interventions du SSO.

1620 Protection civile**1620.4472.00 Location des locaux de la PC**

Budget : CHF 30'000.00

Comptes : CHF 90'465.80

Gain : CHF 60'465.80

L'armée a été très présente en 2022 pour des périodes qui n'étaient pas encore planifiées lors de l'établissement du budget.

2 Formation

2120 Ecole primaire II (3H – 8H)

2120.3130.45 Interprétariat pour les migrants

Budget : CHF 14'000.00

Comptes : CHF 26'477.25

Excédent : CHF 12'477.25

Les enseignant·e·s peuvent faire appel au service d'interprétariat communautaire « se comprendre » de Caritas dans le cas où la thématique concerne la scolarité d'un élève (séance de réseau, entretien avec les parents par exemple). Dans ce cas-là, l'Etat participe à raison de 50%. Lorsque la demande n'implique pas le personnel enseignant ou l'autorité scolaire (thérapeutes, médecine scolaire par exemple), l'entier des coûts est à la charge de la Commune.

Pour l'année 2022, nous constatons une augmentation de la demande d'interprétariat de 28,45% par rapport à l'exercice 2021. Cela représente 240 mandats de traduction en 2022. Il faut ensuite mettre en parallèle cet excédent avec le compte 2120.4611.10 dans lequel figure la participation de l'Etat, où les recettes sont supérieures de 30,42% par rapport à l'exercice 2021 et de 91,53% par rapport au budget 2022.

Ce service est également utilisé par la coordinatrice communale école-parents migrants lors de l'accueil des familles allophones s'installant sur le territoire communal. L'arrivée des familles ukrainiennes, conséquence du conflit armé russo-ukrainien, a généré 59 mandats de traduction, soit 24,58% du total des mandats.

A titre d'information, l'école primaire de Villars-Vert compte, à elle seule, 85% d'élèves allophones.

2120.3612.80 Contribution SLPP Regional Schuldienst (DL)

Budget : CHF 50'000.00

Comptes : CHF 19'545.60

Disponible : CHF 30'454.40

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI) a décidé, lors de l'assemblée du 25 novembre 2021, que les coûts liés aux services auxiliaires scolaires pour les élèves alémaniques seraient assumés directement par les communes dès 2022.

Cette décision découle du nouveau système de subventionnement du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). Comme conséquence, le SLPPI ne reçoit plus de subvention pour payer les prestations de logopédie, psychologie et psychomotricité des élèves alémaniques des communes membres, dispensées et facturées par l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF).

Le total des coûts, pour l'année 2022 pour Villars-sur-Glâne, correspond à la prise en charge de 110 élèves à CHF 177.69/élève.

Le budget 2022 a été établi de manière approximative, le Service des écoles n'ayant pas connaissance de la proportion d'élèves alémaniques pris en charge par les services auxiliaires scolaires jusqu'à fin 2021.

2130 Ecole du cycle d'orientation (9H – 11H)

2130.3612.10 Contribution écoles du cycle d'orientation

Budget : CHF 6'066'349.00

Comptes : CHF 5'681'530.00

Disponible : CHF 384'819.00

Le coût total du compte de résultats 2022 de l'Association à la charge des communes s'élève à CHF 31'587'500, ce qui représente une différence de - CHF 1'840'300 ou - 5.5% par rapport au budget 2022 (CHF 33'427'800). Les principaux écarts se situent dans la diminution des salaires et des charges sociales des enseignants ainsi que du personnel administratif de l'Association, dans la diminution de la participation aux frais des CO de la ville de Fribourg et d'une augmentation de la facturation aux frais du CO facturés à la ville de Fribourg.

2170 Bâtiments scolaires

21702 Ecole des Rochettes

21702.4471.00 Loyer de l'appartement de service

Budget : CHF 10'200.00

Comptes : CHF 6'800.00

Manco : CHF 3'400.00

Bien que la retraite du concierge titulaire était planifiée pour octobre 2022, la Commune lui laissait la possibilité d'occuper l'appartement jusqu'à la fin de l'année. Il a finalement trouvé un logement de remplacement au mois d'août déjà.

21703 Ecole de Villars-Vert

21703.3144.00 Entretien et réparations Ecole de Villars-Vert

Budget : CHF 68'000.00

Comptes : CHF 78'634.42

Excédent : CHF 10'634.42

Tous les travaux inscrits au budget ont été réalisés. Par contre, une infiltration d'eau dans la grande salle a nécessité une réfection du parquet pour un montant de CHF 10'237.70. De plus, des verres de la chapelle ont dû être remplacés suite à du vandalisme pour un montant de CHF 2'687.00.

21703.4260.50 Remboursement dégâts et sinistres

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 12'218.95

Gain : CHF 12'218.95

Les montants remboursés par les assurances concernent les travaux mentionnés sur le compte 21703.3144.00, soit le dégât d'eau et le bris de glaces, sous déduction des franchises.

2180 Structures d'accueil extrascolaire

2180.3637.00 Subvention surveillance des devoirs

Budget : CHF 18'000.00

Comptes : CHF 29'439.40

Excédent : CHF 11'439.40

Les devoirs surveillés ont lieu trois fois par semaine selon le calendrier scolaire. La participation financière des parents s'élève à CHF 40.00 par mois pour un enfant, dégressif à CHF 70.00 par mois pour deux enfants et à CHF 90.00 par mois pour trois enfants de la même famille.

Les devoirs surveillés font l'objet d'une aide financière basée sur le revenu et la fortune imposable. La table de réduction fait partie intégrante du Règlement communal sur l'organisation des devoirs surveillés du 6 mai 2019.

Les inscriptions aux devoirs surveillés ont augmenté de 11,81% à 161 enfants pour l'année scolaire 2022/23. 77 familles ont pu prétendre à une subvention dont 66 à 100% et 11 partiellement.

En raison de la crise sanitaire en 2020 et 2021, une comparaison avec ces années-là ne serait pas objective, le service ayant été interrompu à plusieurs reprises.

2194 Sport scolaire facultatif

2194.3010.00 Salaires des maîtres de sport facultatif

Budget : CHF 42'000.00 Comptes : CHF 47'417.50 Excédent : CHF 5'417.50

Le résultat des comptes présente un excédent de charges de 12,9%. Ce dépassement provient de l'adaptation de certains tarifs horaires qui tient compte des diplômes des moniteurs-trices et du nombre total d'heures dispensées. Pour l'année scolaire 2022/23, 331 enfants étaient inscrits dans les diverses activités proposées encadrés par 20 moniteurs-trices. Cela représente une évolution des effectifs de 24,91% par rapport à 2021/22.

Cet excédent de charges est à mettre en parallèle avec la rubrique 2194.3130.00 « sport scolaire facultatif par des tiers » qui présente un disponible de CHF 7'001.00 ainsi qu'avec les rubriques 2194.4630.10 « Subvention fédérale J+S sport scolaire facultatif » et 2194.4631.15 « Subvention cantonale sport scolaire facultatif », lesquelles présentent des recettes supérieures au budget s'élevant à CHF 6'377.00.

3 Culture, sports et loisirs

3229 Espace Nuithonie et Théâtre Equilibre

3229.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Nuithonie

3229.4260.10 Remboursement entretien du bâtiment Nuithonie

3229.4260.50 Remboursements dégâts et sinistres

Budget : CHF 60'000.00	Comptes : CHF 390'709.35	Excédent : CHF 330'709.35
Budget : CHF 60'000.00	Comptes : CHF -376'334.55	Gain : CHF 316'334.55
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF - 14'374.80	Gain : CHF 14'374.80

Les travaux d'entretien prévus au budget ont été réalisés dans les bâtiments de l'Espace Nuithonie :

- Remplacement du rideau d'air chaud de la porte tambour ;
- Installation de rafraîchissement de l'air pour le local serveur ;
- Rehaussement du garde-corps dans la salle d'exposition ;
- Réfection du fond du local technique.

De plus, en raison de problèmes importants sur la chaudière à gaz et de l'interdiction, pour les collectivités d'utiliser des énergies fossiles, il a été nécessaire de raccorder le bâtiment de Nuithonie au chauffage à distance.

Conformément aux statuts et à l'article 13 du mandat de prestations, Coriolis Infrastructures a remboursé la totalité des coûts pour les travaux précités.

Il a également été nécessaire d'intervenir pour un dégât d'eau, suite à des fuites du réseau de chauffage. Les frais ont été remboursés en totalité par l'assurance. En conclusion, les totaux de ces rubriques s'annulent.

3410 Sports

3410.3132.50 Etude parcours VTT

Budget : CHF 5'000.00

Comptes : 8'230.00

Excédent : CHF 3'230.00

Le budget global de CHF 10'000.00 avait été lissé sur deux exercices, soit 2021 et 2022 à raison de la moitié. Toutefois, un seul décompte final a été établi en 2022 pour les frais d'étude du projet de réseau VTT du Grand Fribourg, ce qui justifie le dépassement de ce poste.

Dès la mise en place du réseau, planifiée pour le printemps 2023, la Commune apportera une participation annuelle à hauteur de CHF 1'500.00 pour couvrir les frais d'entretien. Cette dépense sera inscrite dans le budget de résultats.

3410.3132.51 Etude pour rénovation terrain de foot n°1

Budget : CHF 10'000.00

Comptes : CHF 16'122.70

Excédent : CHF 6'122.70

Dans le cadre de l'étude des travaux d'assainissement du terrain principal, un bureau spécialisé a été mandaté pour appuyer les Services techniques. Dans le cadre de cette étude, des analyses complémentaires ont dû être menées sur l'état du réseau d'évacuation des eaux et un cheminement supplémentaire. Le coût final de ce poste a dépassé le budget qui se fondait sur une estimation approximative.

3410.3301.90 Amortissements extraordinaires installations sportives

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 29'731.50

Excédent : CHF 29'731.50

Ce montant a été comptabilisé pour annuler une coquille dans la réévaluation du patrimoine lors du passage à MCH2. En effet, une dépense avait été inventoriée dans deux postes différents, et par conséquent réévaluée à double. Ce montant représente l'entier de la correction.

3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts

3420.3120.05 Electricité parcs et jardins

Budget : CHF 150.00

Comptes : CHF 1'530.80

Excédent : CHF 1'380.80

Un nouveau compteur d'électricité a été installé pour séparer la consommation de la place minérale de Cormanon en incluant la fontaine. Jusqu'à présent, cette consommation était par erreur directement facturée à la régie qui a repris les anciens bureaux de l'administration communale. Un décompte de frais sera réalisé pour rembourser cette facturation erronée.

3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts

Budget : CHF 108'000.00

Comptes : CHF 114'241.15

Excédent : CHF 6'241.15

Dans son ensemble, le budget prévu a été respecté. Pour cause de déprédation, deux équipements de places de jeu (arbres à grimper) ont dû être remplacés pour un coût de CHF 7'539.75, ce qui a engendré un dépassement du budget.

3420.3151.20 Entretien des véhicules et du matériel

Budget : CHF 30'000.00 Comptes : CHF 37'937.86 Excédent : CHF 7'937.86

Ce compte couvre le service des véhicules, lequel est bien maîtrisé, et les réparations liées aux pannes qui surviennent durant l'année. Cette deuxième partie est difficile à budgétiser. Deux grandes interventions sur des véhicules lourds ont occasionné un dépassement du budget.

4 Santé

4330 Service médical des écoles

4330.3611.10 Service dentaire scolaire (DL)

4330.3637.00 Subvention aux soins dentaires privés

Budget : CHF 120'000.00 Comptes : CHF 94'930.65 Disponible : CHF 25'069.35
Budget : CHF 1'200.00 Comptes : CHF 17'801.90 Excédent : CHF 16'601.90

Les subventions aux soins dentaires sont régies par le Règlement et barème relatifs à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires du 22 mai 2019. Ces soins peuvent être donnés soit au Service dentaire scolaire, soit dans des cabinets privés. A noter que le prix du point facturé est identique, soit CHF 1.00 le point.

En 2022, plusieurs familles se sont rendues dans un nouveau cabinet dentaire ouvert à Villars-sur-Glâne, spécialisé dans la prise en charge des enfants. Il est supposé qu'une partie de la clientèle du Service dentaire scolaire est allée dans ce nouveau cabinet, puisque les factures payées à ce service ont diminué.

Le cumul de ces rubriques représente un montant disponible de CHF 8'467.45 par rapport au budget.

5 Prévoyance sociale

5110 Assurance maladie

5110.4260.00 Récupération primes assurance maladie

Budget : CHF 30'000.00 Comptes : CHF 65'144.30 Gain : CHF 35'144.30

Un accent particulier a été mis en place en 2022 pour intensifier la récupération de ces créances, ce qui a porté ses fruits.

5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA

5450.4210.00 Recettes gestion dossiers des pupilles

Budget : CHF 160'000.00

Comptes : CHF 150'000.00

Manco : CHF 10'000.00

En 2022, le nombre de nouveaux dossiers attribués au Service des curatelles par la Justice de Paix a considérablement augmenté par rapport à l'année 2021 (35 nouveaux dossiers en 2021 pour 52 nouveaux dossiers en 2022).

Les décisions d'octroi des rémunérations de la Justice de Paix interviennent deux ans après le traitement des dossiers de curatelles. La recette manquante en 2022 de CHF 10'000.00 dans ce poste représente la différence entre la provision des honoraires en 2020 de CHF 150'000.00 et le montant réellement perçu pour 2020, dans les comptes 2022, de CHF 140'000.00.

5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour

5451.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL)

Budget : CHF 1'668'108.00

Comptes : CHF 1'824'394.61

Excédent : CHF 156'286.61

Le dépassement budgétaire s'explique principalement comme suit : la contribution des parents 2022 budgétisée diffère significativement de la contribution réelle 2022. Le budget de 2022 a été créé en août 2021. C'est à cette même période que les tarifs ainsi que la méthodologie pour fixer les revenus déterminants des parents ont été modifiés. De ce fait, la FAEF n'a pas eu suffisamment de recul pour pouvoir estimer précisément la contribution réelle des parents en 2022. Une estimation approximative basée sur les données antérieures a bien été établie, mais ne s'est finalement pas avérée suffisamment précise. En conséquence, la contribution parentale a été surestimée. La seconde raison expliquant le dépassement budgétaire découle d'un transfert de charges de 2021 à 2022. Un remboursement de subventions perçues en trop en 2021 (CHF 53'463.00) a été effectué en 2022, ce qui a également contribué à constituer l'excédent de charges en 2022. La troisième raison expliquant également le dépassement budgétaire découle de la gestion comptable des amortissements. Les amortissements ne sont historiquement pas budgétisés, toutefois ils sont comptabilisés dans les comptes. Ainsi, ces derniers contribuent à créer un excédent de charges unique à hauteur de CHF 31'300.63. La dernière raison est que le nouveau rabais fratrie a été introduit en août 2022, ce qui représente CHF 38'000.00 de manque à gagner pour la période d'août à décembre 2022.

5591 Office communal du travail VSG

5591.3010.00 Salaires du personnel auxiliaire (PAR) VSG

Budget : CHF 370'000.00

Comptes : CHF 388'532.30

Excédent : CHF 18'532.30

En 2022, le nombre de nouveaux dossiers à l'aide sociale a considérablement augmenté par rapport à l'année 2021 (133 en 2022 contre 77 en 2021). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation, notamment la fin des aides prolongées suite à la pandémie (chômage, APG), l'augmentation des séparations et des divorces, et un taux de logements vacants important dans le quartier de Villars-Vert, ce qui contribue à augmenter le nombre de locataires sans revenus dans ce quartier.

Lorsqu'un nouveau bénéficiaire sans aucune activité professionnelle et ne présentant aucune incapacité de travail médicalement attestée demande de l'aide financière, la politique du service social de Villars-sur-Glâne est de le placer dès que possible dans une mesure d'insertion relatives au marché du travail. Ce placement

poursuit plusieurs objectifs : tester son employabilité, éviter une période trop longue d'inactivité et de marginalisation, évaluer sa motivation, éviter de l'aide sociale. Selon les profils et les disponibilités, il est possible de placer les bénéficiaires à plusieurs endroits : ateliers protégés à RITEC, services extérieurs communaux, FAEF, Résidence les Martinets, Fondation St-Camille, Domaine de Notre-Dame de la route. Le budget « Salaires du personnel auxiliaire (PAR) » permet de payer le salaire lors de ce placement.

L'augmentation considérable du nombre de nouveaux dossiers en 2022 a donc engendré une augmentation du nombre de personnes placées dans ces mesures d'insertion relative au marché du travail. Alors qu'en 2021, le nombre de bénéficiaires placés au travail était en moyenne de 16, il était de 21 en 2022. Cette augmentation explique l'excédent de CHF 18'532.30 dans cette ligne budgétaire. Le fait de placer plus de bénéficiaires dans ces mesures a également permis d'éviter une augmentation de l'aide matérielle nette en 2022, malgré l'augmentation des nouveaux dossiers (rubrique 5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG).

5591.3101.00 Développement Projet Job

Budget : CHF 8'000.00

Comptes : CHF 0.00

Disponible : CHF 8'000.00

Projet Job est une mesure interdisciplinaire d'insertion socio-professionnelle destinée aux jeunes de la Commune de 14 à 25 ans. Elle a comme objectif d'aider ces jeunes à trouver une place d'apprentissage. Pour ce faire, l'office communal du travail, l'animation socioculturelle et les travailleurs sociaux hors-murs de REPER collaborent régulièrement afin de détecter les jeunes dans le besoin et afin de leur proposer un accompagnement individualisé selon le profil.

Cette mesure existe depuis juin 2018. En 2022, 49 jeunes en ont bénéficié, 41 en 2021 et 56 en 2020. C'est donc une mesure stable qui fonctionne. Pour le développement de cette mesure, CHF 10'319.45 ont été utilisés entre 2020 et 2021, notamment pour le matériel informatique et logistique, ainsi que pour le matériel promotionnel. Pour l'année 2022, au niveau du matériel informatique et logistique, aucune dépense n'a été nécessaire. Une partie du budget 2022 de CHF 8'000.00 était destinée à élaborer des documents et à faire la promotion de ce projet auprès des entreprises de la Commune en prévision de l'apéritif de l'économie locale. L'objectif est de présenter cette mesure aux différentes entreprises de Villars-sur-Glâne afin de créer un canal privilégié pour les recherches de stages et d'apprentissages pour les jeunes de la Commune. L'apéritif de l'économie locale n'a pas eu lieu en 2022 et ce montant n'a donc pas été utilisé.

5720 Service social Villars-sur-Glâne

5720.3614.00 Dons aux œuvres sociales

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 25'000.00

Excédent : CHF 5'000.00

En 2022, 21 associations ont été aidées financièrement par la Commune, dont La Tuile, Banc public, Solidarité femmes, Caritas, le Tremplin, Espace femmes, etc. Ces associations, qui couvrent, pour la plupart, différents besoins pour tout le canton, profitent régulièrement à certains bénéficiaires de Villars-sur-Glâne. Elles sont donc soutenues chaque année. 20 associations ont été aidées à hauteur de CHF 500.00 à CHF 2'000.00. Le dépassement du budget « Dons aux œuvres sociales » en 2022 est dû au soutien de CHF 5'000.00 pour la mise en place du projet de la Banque alimentaire Fribourgeoise. Ce projet a comme objectif de réduire l'insécurité alimentaire dans le canton, en coordonnant l'aide à la distribution de nourriture pour toutes les personnes dans le besoin. D'autres cantons romands comme Genève ou Vaud ont mis en place une banque alimentaire depuis plusieurs années, avec des résultats positifs.

5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG
5720.4260.00 Récupération frais d'assistance VSG

Budget : CHF 3'150'000.00, charge Comptes : CHF 3'328'500.57 Excédent : CHF 178'500.57
Budget : CHF 550'000.00, produit Comptes : CHF 768'035.75 Gain : CHF 218'035.75

Pour l'année 2022, le budget « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG », qui correspond à l'aide financière brute versée aux bénéficiaires de l'aide sociale, était fixé à CHF 3'150'000.00. Le budget « Récupération frais d'assistance VSG » était fixé à CHF 550'000.00. Le budget récupération frais d'assistance correspond au montant qui est récupéré par le service social, soit à travers les remboursements des bénéficiaires eux-mêmes, soit à travers les rétroactifs de l'AI, de l'AC, des allocations, des différents subsides, etc. L'aide matérielle nette correspond donc à l'aide matérielle brute moins la récupération des frais d'assistance. La Commune refacture ensuite 40% de ce montant au canton.

En 2022, l'aide matérielle nette, avant la participation du canton, était donc budgétisée à CHF 2'600'000.- Or, en 2022, le nombre de nouveaux dossiers a été plus important que prévu, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le budget de l'aide matérielle brute : CHF 3'328'500.57 au lieu des CHF 3'150'000.00 prévus. Mais l'augmentation du nombre de nouveaux dossiers a également engendré une augmentation plus importante que prévue de la récupération des frais d'assistance, notamment grâce à plusieurs demandes AI qui ont abouties : CHF 768'035.75 au lieu des CHF 550'000.00 prévus. L'aide matérielle nette versée en 2022, avant la participation des 40% du canton, est donc de CHF 2'560'464.82 au lieu de CHF 2'600'000.00. Cela signifie que la charge brute présente un excédent de CHF 178'500.57 et le produit un gain de CHF 218'035.75, soit un total pour l'aide matérielle nette d'un montant disponible de CHF 39'535.18.

6 Trafic et télécommunications

6150 Routes communales

6150.3111.20 Achats de véhicules, machines et matériel

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 30'408.80 Excédent : CHF 30'408.80

En fin de l'année 2021, le véhicule de service du contremaître des Services extérieurs a été percuté par un camion alors qu'il était en stationnement. L'assurance a conclu à un dégât total et a estimé la valeur de remplacement du véhicule à CHF 16'780.00, montant reçu et comptabilisé en 2021 dans le compte 6150.4260.00 Indemnités des assurances choses. Le remplacement du véhicule a coûté CHF 30'408.80. La dépense a été mise à charge de l'exercice 2022.

6150.3132.50 Frais d'études

Budget CHF 170'000.00 Comptes : CHF 160'254.05 Disponible : CHF 9'745.95

• **Arrêts de bus**

Finalisation de l'étude globale pour la mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) de l'ensemble des arrêts de bus situés sur route communale.

Dépense CHF 4'692.40

- **Route des Préalpes**

Etude de trafic avec comptages routiers mandatée auprès d'un ingénieur spécialisé pour analyser les conditions de circulation des bus.

Dépense CHF 9'807.75

- **Route de Cormanon**

Poursuite des études de projet pour les arrêts de bus et les liaisons de mobilité douce (mesures du projet d'Agglomération), en collaboration avec le Service des ponts et chaussées (SPC).

Dépense CHF 8'113.70

- **Promenade des Tilleuls**

Elaboration d'une étude de faisabilité par un bureau spécialisé.

Dépense CHF 21'121.25

- **Route de la Glâne**

Finalisation du projet, piloté par le Service des ponts et chaussées (SPC), pour sa mise à l'enquête.

Dépense CHF 12'032.05

- **Révision du Plan directeur de la modération et du stationnement (PDMS)**

Elaboration du rapport de révision du PDMS par le bureau d'ingénieurs. Emoluments administratifs des zones 30 à la route des Charmilles et à la route de Planafaye.

Dépense CHF 4'319.00

- **Route des Dailles, zone 30**

Finalisation du projet en vue de sa mise à l'enquête.

Dépense CHF 4'308.00

- **Route de Villamont, zone 30**

Dossier d'examen préalable en collaboration avec le promoteur.

Dépense CHF 4'400.00

- **Rte du Petit-Moncor - Arrêts de bus**

Finalisation du projet pour sa mise à l'enquête.

Dépense CHF 8'289.30

- **Routes de Villars et Fort-St-Jacques**

Appel d'offres pour les démarches de choix du mandataire en procédure ouverte avec l'aide d'un Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO). Relevés de géomètre et expertise de chaussée, puis lancement des études de requalification de l'axe (mesure prévue au projet d'Agglomération) avec un bureau d'ingénieur civil et un bureau d'ingénieurs en transports.

Dépense CHF 83'170.60

6150.3141.50

Entretien des routes communales

Budget : CHF 150'000.00

Comptes : CHF 73'531.68

Disponible : CHF 76'468.32

Le budget 2022 prévoyait la réfection de la chaussée devant l'accès de Meggitt et Cremo pour un montant total de CHF 30'000.00. Un projet parallèle a été validé par le Conseil général, ce qui a entraîné l'abandon des travaux de réfection compris dans le cadre de l'entretien routier. Cette ligne budgétaire comprend

également les frais d'entretien des bornes escamotables. Or, en 2022, les bornes de Grand-Chênes et de la Route de Gruyère ont été mise hors service. De surcroît, certains travaux de réfection tels que l'assainissement de l'îlot central à la route de Moncor ont été abandonnés.

6150.3151.20 Entretien des véhicules et machines

Budget : CHF 50'600.00 Comptes : CHF 63'958.80 Excédent : CHF 13'358.80

Un des véhicules multifonction de la voirie (Reforme T10) a subi un dégât important lors du service hivernal. Le montant de la réparation était de CHF 21'427.60. Cette dépense imprévue est à l'origine du dépassement de cette ligne budgétaire.

6151 Bâtiment des services extérieurs (BSEV) et du feu

6151.3144.00 Entretien et réparations du BSEV

6151.4260.50 Remboursement dégâts et sinistres BSEV

Budget : CHF 97'000.00, charge Comptes : CHF 156'537.73 Excédent : CHF 59'537.73
Budget : CHF 0.00, produit Comptes : CHF 63'610.20 Gain : CHF 63'610.20

Tous les travaux inscrits au budget ont été réalisés. De plus, les puits de lumière de la toiture ont été grêlés et ont dû être remplacés. Le coût de CHF 63'810.20 a été remboursé par l'ECAB, après déduction d'une franchise de CHF 200.00.

6210 Infrastructures des transports publics

6210.3611.00 Participation fonds d'infrastructures CFF (DL)

Budget : CHF 89'089.00 Comptes : CHF 102'178.00 Excédent : CHF 13'089.00

La part communiquée aux communes pour le budget 2022 était basée sur des prévisions provisoires et des hypothèses d'indexation transmises par la Confédération.

Par courrier du 26 octobre 2022, l'Office fédéral des transports a communiqué la détermination définitive de l'apport des cantons au FIF pour l'année 2022. La contribution effective indexée pour l'ensemble des cantons suisses s'élève à 578,3 millions de francs. Elle est supérieure de 35 millions ou 6,4% à la somme inscrite au budget des cantons. Ainsi, la contribution cantonale était de CHF 19'741'830.00 et la part des communes fribourgeoises (13,78%) de CHF 2'720'424.00.

L'augmentation provient d'une part de l'indexation opérée par la Confédération et d'autre part de la nouvelle clé de répartition intercantonale appliquée au canton de Fribourg. Elle passe de 3,09% à 3,41%. A savoir que le calcul de la clé est basé sur les voyageurs-km et les trains-km commandés au niveau du trafic régional et que ces deux indices ont fortement augmenté pour le canton de Fribourg en raison de nouvelles prestations.

7 Environnement et aménagement du territoire

7101 Eau potable (EP) (hors taxe)

7101.3105.00 Achat d'eau au CEFREN

Budget : CHF 540'000.00

Comptes : CHF 715'268.70

Excédent : CHF 175'268.70

L'année 2022 ayant connu une longue période de sécheresse, nos propres ressources ainsi que celles de la Commune de Gibloux ont fourni moins d'eau qu'habituellement. Dans le même temps, l'industrie a augmenté sa consommation d'eau. Au final, la part des livraisons d'eau par le Consortium de Fribourg a fortement augmenté.

7101.3105.05 Autres achat d'eau

Budget : CHF 140'000.00

Comptes : CHF 79'546.05

Disponible : CHF 60'453.95

Suite à la pollution intervenue en 2021 et malgré les mesures d'assainissement mises en place durant l'année 2022, la Commune de Gibloux n'a pas été en mesure de nous livrer la totalité de leurs eaux excédentaires. Avec une année 2022 particulièrement sèche, le déficit « des autres achats d'eau » a été compensé par une plus importante livraison du Consortium de Fribourg.

7101.3120.05 Force motrice

Budget : CHF 50'000.00

Comptes : CHF 77'489.61

Excédent : CHF 27'489.61

Une sous-estimation des charges de la consommation électrique au réservoir de Belle-Croix a été faite lors de l'établissement du budget. En effet, la production totale de l'installation photovoltaïque a été prise en compte, alors que cette dernière n'a été mise en service que début juillet. Par ailleurs, l'augmentation significative des livraisons d'eau à l'industrie a également entraîné, dans une moindre mesure, une augmentation de l'énergie nécessaire au fonctionnement des pompes.

7101.3143.15 Cytométrie de flux**7101.4634.00 Subvention CEFREN cytométrie de flux**

Budget : CHF 33'500.00, NET

Comptes : CHF 39'211.83, NET

Excédent : CHF 5'711.83, NET

Lors de la préparation des budgets, le détail des coûts pour la mise en place de la cytométrie de flux n'était pas connu. La mise en place d'une déviation alternative des eaux ainsi que de la programmation des automates y relatifs ont engendré une augmentation des charges de CHF 5'711.83. Il a été prévu lors de la préparation du budget de faire la dépense totale puis de recevoir la subvention séparément. En réalité, la charge qui a été payée était nette, sans détail de subvention.

7101.4250.70 Vente d'eau potable (m3)

Budget : CHF 1'350'000.00

Comptes : CHF 1'696'363.15

Gain : CHF 346'363.15

Une partie du surplus des ventes est proportionnelle aux surplus des achats en raison d'une longue période sécheresse et l'autre partie en raison de l'augmentation de la consommation par l'industrie locale.

7206 Station d'épuration intercommunale (STEP) hors taxe**7206.3151.15 Remplacement des installations de dégrillage**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF : 30'116.25

Excédent : CHF 30'116.25

En 2021, au moment du bouclage des comptes 2020, le budget du remplacement des installations de dégrillage de CHF 950'000.00 HT a été ramené à CHF 910'000.00 HT alors que le remplacement des installations n'était pas terminé. Le solde des travaux a par conséquent été estimé dans les comptes 2021, sachant qu'il n'était dès lors pas exclu d'avoir un complément à charge des comptes 2022. Le remplacement des trois dernières pompes et des éléments liés (tuyauterie, débitmètre, etc.) a été réalisé pour un montant total de CHF 57'870.85 HT, occasionnant un dépassement de CHF 30'116.25 HT, dans l'enveloppe toutefois du budget initial validé par la Commission de gestion de la STEP. Les travaux de remplacement des installations de dégrillage sont à présent terminés.

7206.3910.00 Imputation interne des salaires pour prestations

Budget : CHF 25'762.20

Comptes : CHF : 47'388.40

Excédent : CHF 21'626.20

Les heures effectuées par les Services techniques communaux ont été plus importantes qu'estimées au budget, en raison du projet d'agrandissement de la STEP et du projet de protection contre les crues.

7206.4240.30 Prestations pour Swissgrid-Pronovo

Budget : CHF 120'000.00

Comptes : CHF 176'431.91

Gain : CHF 56'431.91

Un nouveau moteur à gaz a été installé au mois de juin. La fiabilité de cette nouvelle machine couplée à un apport supplémentaire de biomasse dès le mois de septembre a permis d'augmenter le volume de biogaz produit et d'ainsi augmenter les heures de service du moteur. Cette augmentation a eu une forte influence sur la production d'énergie électrique reprise par Pronovo et pour laquelle une rétribution au prix coûtant est obtenue.

7206.4501.72 Prélèvement sur le fond de renouvellement de la STEP

Budget : CHF 400'000.00

Comptes : CHF 317'000.00

Manco : CHF 83'000.00

Le budget tenait compte d'un prélèvement sur la réserve d'entretien du même montant que l'achat du nouveau moteur à gaz. Finalement celui-ci, comptabilisé dans la rubrique 7206.3151.05, a coûté moins cher que prévu, soit CHF 317'989.05, au lieu de CHF 400'000.00. Par conséquent le prélèvement sur la réserve a été adapté en conséquence.

7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)

Le taux de couverture des charges de ce chapitre représente 96,09 %.

7301.3010.00 Salaires du personnel des déchetteries

Budget : CHF 273'000.00

Comptes : CHF 234'008.00

Disponible : CHF 38'992.00

Dès le 1er juillet 2022, un jardinier engagé à la déchetterie principale a été remplacé par une personne placée dans le cadre d'un contrat LEMT. Il est retourné dans l'équipe des jardiniers. Les charges liées au contrat LEMT étant assumées par le Canton, cette rocade a permis de faire des économies sur ce compte, tandis qu'elle a occasionné une augmentation des charges sur le compte 3420.3010.00 Salaires des jardiniers. Le manque de personnel pour les déchetteries a été comblé momentanément par les employés de la voirie, dont les imputations internes ont été comptabilisées dans les rubriques 7301.3910.00 Imputation interne des salaires pour prestations et 7301.3910.19 Imputation interne des charges sociales.

7301.3101.20 Carburant pour véhicules déchets

Budget : CHF 3'000.00

Comptes : CHF 8'464.50

Excédent : CHF 5'464.50

Le montant prévu dans le budget se basait sur une estimation annuelle et forfaitaire de la consommation de 3 véhicules dédiés à la déchetterie. Dans le courant 2022, avec le changement de fournisseur de carburant, il a été possible de distinguer les factures de carburant imputables aux comptes de charges Routes communale et Déchetterie. Ce mode de facturation permet à présent d'imputer sur le compte de la déchetterie les consommations réelles. Cette manière de faire a diminué les frais de carburant du chapitre routes communales, compte 6150.3101.20 Carburant et lubrifiants véhicules.

7301.3130.50 Taxe d'incinération des ordures

Budget : CHF 350'000.00

Comptes : CHF 288'502.20

Disponible : CHF 61'497.80

Cette différence est imputable à deux facteurs. D'une part, en 2022, le volume de déchets évacués à l'usine d'incinération a diminué d'environ 140 to, d'autre part, lors de l'élaboration du budget 2022, les dépenses de l'année 2021 ont été prises en considération avec un facteur d'adaptation appliqué, prenant en compte l'évolution potentielle du volume de déchets. Le compte 2021 représentait un montant total de CHF 311'044.00 HT. Au vu des projets de densification entraînant une augmentation d'habitants et pour des raisons de prudence, le montant du budget avait été arrêté à CHF 350'000.00 HT.

7301.3149.05 Entretien des points de collecte

Budget : CHF 5'000.00

Comptes : CHF 11'504.30

Excédent : CHF 6'504.30

Deux bennes à verre situées aux déchetteries de quartier des Dailles et des Daillettes montraient des signes de corrosion avancée. Afin de pouvoir prolonger la durée d'utilisation de ces équipements, un traitement de sablage et de peinture a dû être entrepris, occasionnant un dépassement du budget annuel.

7301.4250.00 Produit du papier

Budget : CHF 15'000.00

Comptes : CHF 32'824.20

Gain : CHF 17'824.20

La quantité de papier collecté est restée stable en comparaison à l'année précédente. Ce type de déchet est directement lié à l'influence de l'offre et de la demande au niveau de l'Europe et les tarifs se négocient de mois en mois. Lors de l'élaboration du budget pour 2022, les ristournes touchées par la Commune étaient de CHF 15.-/tonne. Dans le courant de l'année 2022, le niveau des ristournes a augmenté jusqu'à CHF 65.-/tonne.

7710 Cimetière

7710.3132.50 Frais d'étude projet mur cinéraire étape V

Budget : CHF 50'000.00

Comptes : CHF 36'000.00

Disponible : CHF 14'000.00

Le montant de CHF 36'000.00 représente les premiers coûts de l'étude, qui se terminera en 2023 et pour laquelle un montant de CHF 10'000.00 a été reconduit dans le budget 2023.

7900 Aménagement du territoire

Budget : CHF 140'000.00

Comptes : CHF 68'357.79

Disponible : CHF 71'642.21

- **Révision du plan d'aménagement local (PAL)**

Dans le cadre de l'analyse du dossier du PAL adopté, la DIME a publié deux droits d'être entendu. La Commune et son urbaniste ont étudié les éléments que la DIME envisageait de ne pas approuver et y ont répondu. Suite à la décision d'approbation partielle du 19 octobre 2022, un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal.

Une analyse détaillée a été réalisée afin de déterminer les sites potentiels pouvant accueillir la zone de stockage des Services extérieurs en lien avec l'agrandissement de la STEP.

Le SeCA a facturé ses émoluments pour la procédure d'approbation.

Dépense CHF 32'781.33

- **Mise à jour des PAD en lien avec la révision du PAL**

Toutes les planifications de détail (PAD) en vigueur ont été analysées afin de déterminer les PAD à maintenir ou à abroger. Pour les PAD à abroger, des prescriptions particulières ont été établies afin de les intégrer au règlement communal d'urbanisme (RCU). S'agissant des PAD maintenus, ils doivent être adaptés à la législation en vigueur et les objectifs propres à chaque PAD redéfinis. Les études détaillées sont en cours pour les PAD 34-35 / Cormanon-Est et Route de l'Eglise inférieure. Un appui a été apporté pour des projets en lien avec l'abrogation ou la modification de certains PAD.

Dépense CHF 21'737.16

- **PAD « Cité de Moncor »**

Une étude de faisabilité a été réalisée afin de préciser l'application des objectifs du règlement communal d'urbanisme.

Dépense CHF 9'424.30

- **PAD Vallon de Villars et parc boisé**

Les prestations relatives au projet n'ont pas été exécutées dans l'attente des conditions d'approbation du PAL.

Dépense CHF 0.00

- **Projet d'implantation de logements à loyers modérés**

Les études préliminaires budgétisées ont finalement été financées par la Société Coopérative VISAL.

Dépense CHF 0.00

- **Densification des zones résidentielles**

Des ateliers ont été réalisés avec différents experts (urbaniste, architecte, architecte-paysagiste, ingénieur mobilité, ingénieur énergie, juriste) afin de définir les enjeux et les problèmes de la densification dans les zones résidentielles à faible densité et proposer des règles favorables à une densification de qualité. Un rapport a été établi et présenté aux autorités.

Dépense CHF 4'415.00

- **Cormanon, place arborée et place minérale**

Les études ont débuté en 2023.

Dépense CHF 0.00

8200 Forêts (Sylviculture)

8200.3145.10 Aménagement des chemins forestiers

Budget : CHF 5'000.00

Comptes : CHF 9'247.25

Excédent : CHF 4'247.25

Les averses ont occasionné des dégâts sur certains chemins forestiers notamment dans les forêts de Belle-Croix et de Moncor. Les chemins ont dû être stabilisés par les services communaux à l'aide de gravier gras et de planches en mélèze en grandes quantités, ce qui a occasionné un dépassement du budget.

9 Finances et impôts

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.3137.60 Variation provision PF 17-Réforme fiscale

Budget : CHF - 900'000.00, produit

Comptes : CHF - 900'000.00

Manco : CHF 0.00

La provision totale initialement constituée se montait CHF 4'050'000.-. Une 1^{ère} tranche de cette provision a été dissoute en 2020 à hauteur de CHF 2'000'000.-, une 2^{ème} tranche de CHF 1'150'000.- en 2021, et le solde ci-dessus de CHF 900'000.00 en 2022, conformément à ce qui était prévu.

9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques, année fiscale

Budget : CHF 24'000'000.00

Comptes : CHF 22'000'000.00

Manco : CHF 2'000'000.00

Le total des recettes des impôts sur le revenu s'est élevé à CHF 22'345'000.00 pour 2020, comprenant l'effet Covid. Compte tenu des nouvelles déductions fiscales cantonales, une réserve de prudence de CHF 2 millions a été appliquée sur le montant à recevoir pour 2022 par rapport au budget.

9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques, année fiscale

Budget : CHF 2'300'000.00

Comptes : CHF 2'050'000.00

Manco : CHF 250'000.00

Si l'on avait appliqué la baisse de 23,7 % de l'impôt sur le revenu préconisé par le Canton pour le budget 2022, on aurait budgétisé CHF 2'080'000.00. Entre l'effet Covid où certains contribuables ont dû puiser dans leurs réserves, l'introduction de nouvelles déductions fiscales et les fluctuations des marchés financiers, une réserve de prudence de CHF 250'000.00 par rapport au budget a été appliquée sur le solde à recevoir.

9100.4002.00 Impôt à la source personnes physiques, année fiscale

9100.4002.55 Impôt à la source catégorie 308 PP, année fiscale

Budget cumulé : CHF 1'450'000.00 Comptes cumulés : CHF 1'450'000.00 Gain : CHF 0.00

Il s'avère que les recettes de la catégorie 308 des personnes physiques soumis à l'impôt à la source sont intégrées dans la statistique fiscale du canton. Ce qui explique parfois des écarts importants avec la statistique communale, raison pour laquelle un compte spécifique a été créé afin d'identifier ce genre de contribuables. Il s'agit en principe de personnel d'encadrement, dont les revenus peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre. Cette catégorie 308 est comptabilisée séparément de l'impôt à la source standard depuis l'introduction de MCH2 au 1^{er} janvier 2021. Même si le total des recettes estimées pour 2022 reste correct, la répartition a nettement augmenté en faveur des contribuables de la catégorie 308.

9100.4002.10 Impôt à la source personnes physiques, années précédentes
9100.4002.65 Impôt à la source catégorie 308 PP, années précédentes

Budget cumulé : CHF 0.00 Comptes cumulés : CHF 177'292.89 Gain : CHF 177'292.89

Les recettes d'impôt à la source ont tendance à régresser progressivement depuis quelques années pour l'impôt standard. A contrario, les recettes des contribuables en catégorie 308, s'agissant en principe de personnel d'encadrement, sont plutôt à la hausse.

9100.4010.00 Impôt sur le Bénéfice des Personnes morales, année fiscale

Budget : CHF 17'280'000.00 Comptes : CHF 19'200'000.00 Gain : CHF 1'920'000.00

Les informations obtenues très récemment laissent à penser que les recettes 2022 seront nettement supérieures au budget pour certaines entreprises établies sur le territoire villarois. La provision fiscale 2022 tient compte de ces éléments.

9100.4010.10 Impôt sur le Bénéfice des Personnes morales, années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 1'732'057.60 Gain : CHF 1'732'057.60

La majorité des taxations 2021 des personnes morales ont été établies, même s'il manque encore quelques contribuables importants. Un montant de CHF 1'394'627.80 a été estimé comme solde à facturer pour 2021. La différence de CHF 337'429.80 représente le surplus facturé en 2022 par rapport aux provisions estimées au 31.12.2021, concernant les taxations des années antérieures à 2021.

9101 Impôts communaux spéciaux

9101.4022.55 Impôt sur les gains immobiliers

Budget : CHF 700'000.00 Comptes : CHF 1'227'597.80 Gain : CHF 527'597.80

Le montant de ce poste enregistre 39 transactions de gains immobiliers, dont certains montants ont été particulièrement importants.

9610 Intérêts

9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage (charge)
9610.4402.00 Intérêts des placements à CT et LT (produit)

Budget charge : CHF 570'000.00 Comptes : CHF 471'076.60 Disponible : CHF 98'923.40
Budget produit : CHF 0.00 Comptes : CHF - 14'909.06 Gain : CHF 14'909.06

Le report de certains investissements, ainsi que les excellentes conditions obtenues lors des renouvellements de crédits ont pour conséquence la diminution de ce poste en regard du budget. Le coût net des intérêts se monte à CHF 456'167.54. Il est en lien avec la dette brute qui se montait à CHF 79'000'000.00 au début de l'exercice 2022. Le taux moyen de la dette est de 0,59 %, identique à 2021. Les intérêts produits qui figurent dans le compte 9610.4402.00 correspondent à une partie de la dette au bénéfice d'un intérêt négatif et aux recettes d'intérêts en lien avec un placement de trésorerie à terme.

9610.4499.50 Intérêts CODEMS sur investissements Résidence des Martinets

Budget : CHF 185'000.00

Comptes : CHF 210'688.90

Gain : CHF 25'688.90

La CODEMS a revu la rémunération du taux d'intérêt à la hausse. Etant donné que ces dernières années la CODEMS a plutôt revu les intérêts à la baisse, le budget 2022 était prudent, ce qui explique l'écart de CHF 25'688.90.

9690 Patrimoine financier autre**9690.4420.00 Dividendes et distribution bénéfiques du Patrimoine financier**

Budget : CHF 130'000.00

Comptes : CHF 56'338.10

Manco : CHF 73'661.90

Le dividende brut reçu de Groupe E Celsius a été diminué de moitié, pour atteindre CHF 54'000.00.

9990 Postes non ventilables**9900.3010.90 Solde vacances et heures supplémentaires**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 464'287.00

Excédent : CHF 464'287.00

Sur demande de l'organe de révision, ce poste a été créé dans les comptes 2022, hors budget. Il s'agit du cumul du solde de vacances et des heures supplémentaires en faveur du personnel au 31.12.2022. Par la suite, seule la variation annuelle impactera les résultats futurs, en charge si les soldes augmentent ou en produit si les soldes diminuent.

9900.3611.50 Variation provision Caisse de pension de l'Etat de Fribourg

Budget : CHF - 876'347.00 (produit) Comptes : CHF - 876'346.97 (produit) Manco : CHF 0.03

La création d'une provision de CHF 1'596'351.05 a été mise à charge des exercices 2018 et 2019, sur la base des calculs effectués par le Canton. Deux éléments différenciés sont compris dans ce montant :

CHF 720'004.08

Facture directe de la CPPEF

CHF 876'346.97

Montant rajouté dans les diverses répartitions intercommunales

CHF 1'596'351.05

Total provision au bilan

Une extourne de la provision de CHF 720'004.08 a été comptabilisée dans le compte 9900.3611.50, en contrepartie de la facture du même montant, soit totaux égaux qui s'annulent. Par contre l'extourne du solde de CHF 876'346.97 n'a pas de contrepartie directe dans ce compte, puisque les montants correspondants sont disséminés dans les différentes rubriques des charges intercommunales ou de région. En synthèse, l'augmentation de certains postes des frais intercommunaux sont compensés par cette écriture de dissolution sur la provision, ce qui, au final, annule l'impact sur le résultat. Il s'agit d'écritures ponctuelles, uniquement sur l'exercice 2022. La provision au bilan, quant à elle, est à CHF 0.00 au 31.12.2022.

9900.4895.00 Prélèvement sur réserve de réévaluation du Patrimoine administratif

Budget : CHF 1'879'840.47

Comptes : CHF 2'300'000.00

Gain : CHF 420'159.53

Lors de l'élaboration du budget 2022, le Conseil communal n'avait pas encore décidé de quelle manière il souhaitait utiliser la réserve de réévaluation du Patrimoine, créée lors du passage à MCH2, ce qui explique le montant du budget. En finalité, le Conseil communal a opté pour une dissolution linéaire de CHF 2'300'000.00 pendant 10 ans, soit de 2021 à 2030 compris, afin de couvrir principalement les amortissements sur les réévaluations. En effet, certains biens déjà amortis auparavant avec l'ancienne méthode comptable, font à nouveau l'objet d'un amortissement annuel à comptabiliser, après retraitement MCH2.

Pour l'exercice 2022, le montant des amortissements sur les réévaluations se monte à CHF 2'048'582.96, compris dans le total des amortissements de CHF 6'095'523.25. En regard de la dissolution sur la réserve de réévaluation de CHF 2'300'000.00, cela génère une amélioration du bénéfice de CHF 251'417.04.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LES INDICATEURS FINANCIERS

Un retard exceptionnel est constaté au niveau cantonal pour les taxations fiscales. Par exemple 612 contribuables personnes physiques sur 7953 n'avaient pas encore été taxés pour 2021 au 28.02.2023. Ce qui engendre beaucoup d'incertitudes pour l'estimation des soldes à facturer, d'une part, et qui justifie le montant important des acomptes débiteurs comptabilisés à l'actif du bilan, d'autre part.

Quant aux indicateurs financiers, ils font l'objet d'un calcul détaillé, présenté à l'annexe 7 des comptes. Ils sont en bonne progression par rapport à l'année précédente, notamment :

- le taux d'endettement net
- la part des charges d'intérêts
- la dette brute par rapport aux revenus
- la part du service de la dette
- la dette nette par habitant
- le taux d'autofinancement

Les ratios qui ont diminué, tout en restants corrects, sont les suivants :

- le degré d'autofinancement
- la proposition des investissements

Ces deux valeurs sont en lien avec l'augmentation des dépenses d'investissements en 2022, compte tenu qu'en 2021 l'essentiel des projets avait pris du retard en raison de la pandémie.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2022

0. ADMINISTRATION GENERALE

0220.5060.102 Renouvellement des unités de stockage

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2022	CHF	170'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>40'204.40</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	129'795.60

0220.5200.104 Numérisation des anciens permis de construire

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 17.02.2022	CHF	110'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>29'216.35</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	80'783.65

0292.5040.101 Etude et rénovation bibliothèque (ancienne école) (voir aussi 3210.5060.002)

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 11.02.2021	CHF	30'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	418'000.00
-	Investissement 2021	CHF	37'540.35
-	Investissement 2022	CHF	<u>396'181.58</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	CHF	14'278.07

2. FORMATION

2120.5060.100 Renouvellement matériel informatique des écoles

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 11.12.2019	CHF	224'000.00
-	Investissement 2020	CHF	97'596.85
-	Investissement 2021	CHF	106'124.20
-	Investissement 2022	CHF	<u>20'278.95</u>
	Solde crédit (définitif)	CHF	0.00

21701.5040.102 Etude et rénovation intérieure Ecole de Cormanon

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.10.2021	CHF	100'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022	CHF	2'710'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>193'441.70</u>
Crédit disponible (provisoire)		CHF	2'616'558.30

21702.5060.001 Achat de mobilier Ecole des Rochettes

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	140'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>139'156.30</u>
Crédit non utilisé (définitif)		CHF	843.70

21703.5060.101 Achat de mobilier Ecole de Villars-Vert

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	145'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>129'594.65</u>
Crédit disponible (provisoire)		CHF	15'405.35

21703.5040.102	Rénovation crèche des Dauphins, Ecole Villars-Vert	CHF	180'000.00
21703.6310.102	Subvention cantonale	(-) CHF	<u>40'000.00</u>

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 11.02.2021, net	CHF	140'000.00
-	Investissement 2021	CHF	133'510.80
-	Subvention cantonale 2022	(-) Fr.	<u>40'000.00</u>
Crédit non utilisé (définitif)		CHF	46'489.20

3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**3210.5060.002 Rénovation mobilier bibliothèque (voir aussi 0292.5040.101)**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	82'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>72'561.41</u>
Crédit disponible (provisoire)		CHF	9'438.59

3410.5000.101 Mise en conformité terrain de foot n° 1

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022	CHF	1'050'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>746'061.85</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	303'938.15

3420.5000.102 Achat de terrain Parc urbain, art. RF 3278

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022	CHF	200'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>182'000.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	18'000.00

3420.5030.101 Réfection fontaine, Place minérale de Cormanon

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.10.2021	CHF	100'000.00
-	Investissement 2021	CHF	20'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>70'783.10</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	9'216.90

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS**6150.5010.009 Entretien lourd selon plan de gestion du réseau routier PGRR-3**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.10.2018	CHF	1'700'000.00
-	Investissement 2019	CHF	121'210.05
-	Investissement 2020	CHF	44'305.80
-	Investissement 2021	CHF	29'603.36
-	Investissement 2022	CHF	<u>156'905.05</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	1'347'975.74

6150.5010.099 Nomenclature des chemins de mobilité douce

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	62'000.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>17'969.75</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	44'030.25

6150.5010.103	Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)		CHF	4'676'700.00
6150.6320.004	Subvention Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)	(-)	CHF	<u>4'273'536.00</u>
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 24.06.2020, net		CHF	403'164.00
-	Investissement 2020		CHF	36'210.80
-	Investissement 2021		CHF	104'397.88
-	Investissement 2022		CHF	<u>1'861'621.51</u>
Crédit disponible avant subventions (provisoire)			CHF	2'674'469.81
6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy		CHF	3'215'147.00
6150.6320.006	Subvention Agglo, tronçon Croset-Platy	(-)	CHF	<u>1'686'582.00</u>
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 24.06.2020, net		CHF	1'528'565.00
-	Investissement 2021		CHF	16'218.04
-	Investissement 2022		CHF	<u>51'018.91</u>
Crédit disponible avant subventions (provisoire)			CHF	3'147'910.05
6150.5010.114	Trans-Agglo, tronçon Avry - VsG		CHF	2'250'000.00
6150.6320.009	Subvention Agglo, tronçon Avry - VsG	(-)	CHF	<u>2'250'000.00</u>
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 24.06.2020, net		CHF	0.00
-	Investissement 2021		CHF	6'776.95
-	Investissement 2022		CHF	<u>1'500.75</u>
Crédit disponible avant subventions (provisoire)			CHF	2'241'722.30
6150.5090.097	Etudes PED Bertigny, part de Villars-sur-Glâne			
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.03.2019		CHF	35'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 03.10.2019		CHF	100'000.00
-	Investissement 2019		CHF	47'118.35
-	Investissement 2020		CHF	7'892.00
-	Investissement 2021		CHF	5'359.95
-	Investissement 2022		CHF	<u>21'761.00</u>
Crédit disponible (provisoire)			CHF	52'868.70
6150.5090.116	P+R Pôle santé et activités Bertigny			
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021		CHF	125'000.00
-	Investissement 2022		CHF	<u>30'000.00</u>
Crédit disponible (provisoire)			CHF	95'000.00

6150.5090.120 Etudes Carrefour Belle-Croix, part de Villars-sur-Glâne

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.10.2020	CHF	250'000.00
-	Investissement 2021	CHF	5'346.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>26'516.43</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	218'137.57

6220.5010.002 Aménagement d'une voie de bus, chemin des Pensionnats
6220.6320.001 Subvention Agglo, voie de bus, chemin Pensionnats (50 %)

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 11.02.2021, net (Fr. 125'000.00 participation Agglo sur Fr. 250'000.00)	CHF	125'000.00
-	Investissement 2021	CHF	5'546.55
-	Investissement 2022	CHF	<u>9'026.95</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	110'426.50

7. ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
7101.5031.001 Plan quinquennal 2018 – 2022, captages d'eau potable
7101.5031.004 Plan quinquennal 2018 – 2022, conduites et hydrantes d'eau potable
7101.5031.006 Plan quinquennal 2018 – 2022, appareils de mesure, commande et régulation

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 14.12.2017	CHF	3'710'000.00
-	Investissement 2018	CHF	131'722.70
-	Investissement 2019	CHF	283'257.51
-	Investissement 2020	CHF	86'538.10
-	Investissement 2021	CHF	197'255.30
-	Investissement 2022	CHF	580'992.73
-	Subventions ECAB 2018 reçues	(-) CHF	14'624.50
-	Subventions ECAB 2019 reçues	(-) CHF	4'000.00
-	Subventions ECAB 2020 reçues	(-) CHF	40'557.10
-	Subventions ECAB 2021 reçues	(-) CHF	<u>31'365.85</u>

Crédit non utilisé (définitif) CHF **2'520'781.11**

7101.5031.005 Panneaux photovoltaïques, réservoir d'eau
7101.6340.102 Subvention Swissgrid-Pronovo (-) CHF **28'500.00**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 17.02.2022, net	CHF	110'100.00
-	Investissement 2022	CHF	<u>111'764.15</u>

Dépassement de crédit (provisoire) (-) CHF **1'664.15**

7201.5032.101 Plan quinquennal 2019 – 2023, canalisations des eaux usées

• Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2018	CHF	4'950'000.00
- Investissement 2019	CHF	300'589.57
- Investissement 2020	CHF	815'502.80
- Investissement 2021	CHF	542'178.76
- Investissement 2022	CHF	179'924.53
- Subventions cantonales 2021 reçues	(-) CHF	<u>70'000.00</u>
Crédit disponible (provisoire)	CHF	3'181'804.34

7301.5040.001 Etude et réalisation bureau et couvert Déchetterie

• Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022	CHF	100'000.00
- Investissement 2022	CHF	<u>20'083.25</u>
Crédit disponible (provisoire)	CHF	79'916.75

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2022 tels que présentés ci-dessus.

**approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 24 avril 2023**

Le Conseiller communal responsable des finances

Olivier Carrel


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier